

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 4/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 300'084.00 pour la pose d'appareils UV, de remplacement d'appareillage intérieure du réservoir de Mont-Dessus pour les sources situées sur la Commune de Mont-sur-Rolle ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie.

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 11 juin 2025 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

| | |
|-----------|--|
| Madame | Valérie Schlup, Commune de Rolle |
| Messieurs | Andreas Meyer, Commune de Féchy |
| | Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle |
| | Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur) |
| Excusé | Philippe Parmelin, Commune de Bursins |

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Antoine Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

Le Conseil intercommunal a approuvé dans sa séance du 2 septembre 2020 le préavis n° 02/2020 qui accordait un crédit de CHF 332'100.00 au CoDir, pour la pose d'appareils UV pour les sources situées sur la Commune de Mont-sur-Rolle, ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie.

Les travaux déjà exécutés à ce jour sont détaillés dans le préavis n° 4/2025 du CoDir.

Le projet a été revu et modifié pour remplacer entièrement l'appareillage intérieur vieillissant du réservoir Mont-Dessus. Cette modification a été prévu dans le but de prolonger la durée d'utilisation du réservoir de Mont-Dessus et ainsi décaler la construction de nouvel ouvrage de coupe-pression qui devra dans le futur remplacer le réservoir Mont-dessus. Une fois ce nouvel ouvrage achevé, le réservoir de Mont-Dessus sera démoli.

Les détails des investissements prévus ainsi que leurs coûts sont énumérés dans le préavis n° 4/2025 du CoDir.

2. Aspect financier

Le montant déjà dépensé sur le préavis 2/2020 s'élève à CHF 285'615.11 HT, sur un crédit total de CHF 308'357.00 HT (= CHF 332'100.00 TTC).

Montant total à exécuter en 2025 CHF 323'435.00 TTC.

Investissement total CHF 632'184.00 TTC

Solde à financer par un crédit complémentaire CHF 300'084.00 TTC

Le préavis prévoit de financer ce crédit complémentaire par un emprunt bancaire ou par la trésorerie courante. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement des travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie le financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2023 et au vu d'un budget 2025 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit de CHF 300'084.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

3. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis n° 4/2025 du CoDir tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

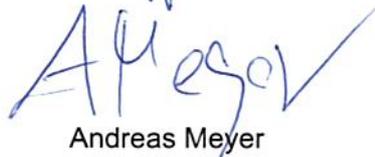
- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits.
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 300'084.00 afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 300'084.00 auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante.

Perroy, le 17 juin 2025

Pour la Commission des finances


Valerie Schlup


Steve Jaquier


Andreas Meyer


Hans-Peter Brunner (rapporteur)